



### I-Au Royaume-Uni : difficultés avec les Lords et l'Ecosse mais accord avec le Pays de Galles

#### **Nouveaux revers pour le gouvernement britannique à la Chambre des Lords**

Pour rappel, le 18 avril, les membres de la Chambre des Lords (chambre haute du Parlement où le gouvernement n'a pas la majorité) avaient adopté :

- Par 348 voix contre 225, un amendement contraignant le gouvernement à expliquer ce qu'il a entrepris pour maintenir le Royaume-Uni dans l'Union douanière.
- Par 314 voix contre 217, un amendement prévoyant que le gouvernement ne pourra pas amender des pans entiers de la législation européenne après le Brexit sans l'accord du Parlement.

Par la suite, les Lords ont notamment adopté :

- Par 316 voix contre 245, un amendement conservant la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la loi britannique après le Brexit (vote du 23 avril).
- Par 335 voix contre 244, un amendement conditionnant la conclusion de l'Accord de retrait à la validation du projet d'Accord par le Parlement britannique (vote du 30 avril).
- Par 309 voix contre 242, un amendement requérant que le gouvernement britannique agisse de façon compatible avec l'Accord du Vendredi-Saint et mette en œuvre le Brexit d'une façon qui ne conduise pas au retour d'une « frontière dure » entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord (vote du 2 mai)
- Par 245 voix contre 218, un amendement obligeant le Royaume-Uni à rester dans l'Espace économique européen (EEE) après avoir quitté l'Union européenne (vote du 9 mai).
- Par 311 voix contre 233, un amendement retirant la date exacte du Brexit (29 mars 2019) du projet de Loi (vote du 9 mai).
- Par 298 voix contre 227, un amendement signifiant que le Royaume-Uni pourrait continuer à participer aux agences de l'Union européenne après son départ (vote du 9 mai)..

La 3<sup>ème</sup> lecture par la Chambre des Lords s'est achevée le 16 mai. Le texte tel qu'amendé par les Lords doit maintenant être examiné par la Chambre des Communes (chambre basse du Parlement où le gouvernement a la majorité). Le gouvernement Conservateur espère que cette dernière rejettéra la plupart des amendements adoptés par les Lords.

Cf. texte transmis aux Communes : <https://publications.parliament.uk/pa/bills/cbill/2017-2019/0212/18212.pdf>

### **Le pays de Galles accorde son soutien à la Loi sur le retrait**

Après des mois de discussions, les gouvernements gallois et britanniques sont parvenus, le 24 avril, à un accord sur les changements à apporter au projet de Loi de retrait concernant les pouvoirs des administrations décentralisées. Un amendement a été adopté le 25 avril qui devrait permettre au gouvernement décentralisé gallois de récupérer directement certains pouvoirs jusqu'alors entre les mains de l'Union européenne. Suite à cet accord, le gouvernement gallois a annoncé qu'il retirerait sa Loi de continuité (solution de repli en l'absence d'accord avec le gouvernement britannique) à la condition que le gouvernement britannique retire son action devant la Cour suprême. Le 15 mai, l'Assemblée galloise a donné son assentiment, par 46 voix contre 9, au projet de Loi de retrait.

### **L'Ecosse rejette la Loi sur le retrait**

Contrairement au gouvernement gallois, le gouvernement écossais avait rejeté une nouvelle fois, le 24 avril, les propositions du gouvernement britannique quant aux pouvoirs des administrations décentralisées. Le 15 mai, le Parlement écossais a refusé, par 93 voix contre 30, de donner son consentement au projet de Loi sur le retrait, considérant que les propositions britanniques demeuraient par trop insuffisantes. S'il s'agit d'une première constitutionnelle, ce vote non contraignant n'empêchera pas l'adoption définitive du texte par le Parlement britannique. Le gouvernement a l'autorité juridique pour imposer la législation Brexit à l'Ecosse, quand bien même cela serait politiquement problématique. Même, si les gouvernements britanniques et écossais ont insisté sur le fait que la porte reste ouverte pour négocier un accord, le vote écossais contribue à affaiblir la position de la Première ministre britannique, Theresa May.

### **Vers un référendum britannique sur l'Accord de retrait ?**

Le 9 mai, le député britannique Gareth Thomas a présenté une proposition de loi énonçant que tout accord de Retrait entre le Royaume-Uni et l'UE ne pourra avoir d'effet tant qu'il n'aura pas été soumis à un vote des citoyens du Royaume-Uni et de Gibraltar. Intitulé « Accord de retrait de l'Union européenne (vote du public) - cette proposition sera examinée par les Communes le 6 juillet 2018.

## **II-A Bruxelles : les négociations Brexit se poursuivent**

### **Les négociateurs conviennent des sujets de discussion à venir**

Lors du 14<sup>ème</sup> cycle des négociations Brexit (2 au 4 mai), les négociateurs britanniques et européens ont fixé vingt-quatre sujets à examiner pendant les prochaines réunions sur la future relation Union européenne – Royaume-Uni. Ceux-ci sont répartis en quatre grandes thématiques :

- Base pour la coopération : structure, gouvernance, interprétation et application, règlement des différends, non-conformité, participation et coopération avec les agences de l'Union européenne
- Partenariat économique : objectifs du partenariat économique, biens, produits alimentaires, de l'agriculture et de la pêche, douanes, services et investissement, services financiers,

- numérique et diffusion, transport, énergie, mesures horizontales / *level playing field*, cadre pour la mobilité
- Partenariat de sécurité : objectifs du partenariat de sécurité, application de la loi et justice pénale, affaires étrangères, sécurité et défense, problématiques plus larges liées à la sécurité
- Coopération horizontale : protection des données, accords de coopération (science et innovation, culture et éducation), opportunités pour la pêche.

*Document joint à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.*

#### -Contenu des négociations Brexit

##### **Michel Barnier présente la structure envisagée pour la future relation UE - Royaume-Uni**

Le 14 mai, Michel Barnier, le négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, a présenté au Conseil Affaires générales (ministres des Affaires européennes) la structure possiblement envisagée pour le futur partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Celui-ci se présenterait en 4 blocs :

- Un accord de libre-échange, de type CETA, qui comprendra l'accès au marché, la coopération douanière, le cadre de coopération réglementaire et dans une certaine mesure la pêche et où un *level playing field* sera nécessaire
- Une coopération socio-économique, avec le statut pays-tiers, qui comprendra les services de transport, la mobilité des citoyens et la coordination de la sécurité sociale et où, là encore, un *level playing field* sera nécessaire ;
- Une coopération policière et judiciaire en matière de criminalité, avec un pays tiers en dehors de Schengen, qui comprendra l'échange d'informations, la coopération opérationnelle en matière de police et la coopération judiciaire en matière criminelle et où un accord sur la sécurité de l'information sera nécessaire
- Une politique étrangère, de sécurité et de défense, avec le statut pays tiers, qui comprendra le dialogue et la consultation, l'alignement (sur les sanctions), l'échange d'intelligence, la participation aux opérations menées par l'Union européenne et où, là encore, un accord sur la sécurité de l'information sera nécessaire.

A ces quatre blocs s'ajouteraient :

- La base juridique européenne pour la participation des pays tiers dans les programmes européens ; celle-ci devra être discutée dans le contexte du Cadre financier pluriannuel ;
- Des mesures autonomes de l'Union européenne, comme les équivalences pour les pays tiers dans les services financiers ou les décisions d'adéquation sur la protection des données.

*Document joint à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.*

#### **Un Livre Blanc des positions britanniques attendu pour juin**

Le 15 mai, le gouvernement britannique a annoncé qui publierait un Livre Blanc de ses positions en amont du Conseil européen (Chefs d'Etats ou de gouvernement) de juin. Selon David Davis, le ministre britannique pour le Brexit, ce document constituera « la publication la plus significative sur l'Union européenne » depuis le référendum en 2016. Il inclura « des explications détaillées, ambitieuses et

précises [des] positions [britanniques] » Le document, qui devrait faire une centaine de pages, nécessitera d'obtenir des accords avec pratiquement l'ensemble des ministères. David Davis, a ajouté que le document « communiquerait [l'] ambition [du gouvernement] pour la future relation du Royaume-Uni avec l'Union européenne, dans le contexte de [la] vision [du gouvernement] du futur rôle du Royaume-Uni dans le monde » et présenterait « le raisonnement derrière [l']approche [du gouvernement] et ce qui changera et se ressentira différemment en dehors de l'Union européenne. »

### **III-Le Brexit, et après ?**

#### **Le Conseil des ministres britannique convient d'une option « filet de sécurité » sur les douanes**

Selon la presse britannique, le Conseil des ministres britannique se serait officiellement mis d'accord, le 17 mai, pour que le Royaume-Uni continue à s'aligner sur les règles douanières de l'Union européenne. Selon les sources, cette période, qui pourrait aller de quelques mois à deux ans après la fin de la période de transition (décembre 2020), constituerait un « filet de sécurité » en cas d'absence d'accord sur les arrangements douaniers d'ici là. Le Royaume-Uni serait par ailleurs en mesure de signer et de mettre en oeuvre des accords de commerce pendant cette période. Certaines sources gouvernementales, confiantes dans la capacité des négociateurs à trouver un accord douanier qui éviterait le retour d'une « frontière dure » entre les Irlande, ont rapporté que la mise en oeuvre de cette proposition serait sans doute non nécessaire.

La Première ministre Theresa May aurait échangé à ce sujet avec le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, et le président du Conseil européen, Donald Tusk, à l'occasion du sommet UE-Balkans occidentaux à Sofia le 17 mai. La nouvelle proposition du gouvernement devrait être discutée formellement à Bruxelles la semaine du 21 mai.

#### **Le gouvernement britannique toujours dans l'impasse sur la future relation douanière avec l'UE**

Les divergences au sein du gouvernement quant à la future relation douanière entre le Royaume-Uni et l'UE ont décidé Theresa May à scinder, le 11 mai, son cabinet en deux groupes de travail.

Michael Gove et Liam Fox (en faveur du Brexit), ainsi que David Lidington (en faveur du maintien dans l'UE) examineront la solution du « partenariat douanier », dans laquelle le Royaume-Uni collecte les droits de douane pour le compte de l'Union européenne sans qu'il y ait de nouveaux contrôles frontaliers. Ils devront étudier dans quelle mesure le Royaume-Uni pourra conclure des accords de commerce avec des pays non-UE dans cette configuration. Cette option serait préférée par Theresa May et les ministres qui ont voté pour rester dans l'Union européenne.

En parallèle, Greg Clark et Karen Bradley (en faveur du maintien dans l'UE), ainsi que David Davis (en faveur du Brexit) examineront la solution de « facilité maximum », dans laquelle le recours aux technologies devrait permettre de minimiser les contrôles douaniers. Cette solution est soutenue par le ministre des Affaires étrangères, Boris Johnson.

Ni Boris Johnson ni Philip Hammond ne participeront aux groupes de travail.

Des propositions sont attendues d'ici le mois de juin.

## **Le gouvernement britannique dessine le partenariat de sécurité entre l'UE et le Royaume-Uni**

Le 9 mai, le gouvernement britannique a publié un document de présentation sur le cadre pour le partenariat de sécurité entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. La présentation couvre aussi bien la sécurité intérieure qu'extérieure et se concentre sur les moyens que le Royaume-Uni compte mettre en œuvre pour atteindre sa vision. Il formera également le point de référence pour les négociations en cours avec l'Union européenne et contient notamment des tableaux comparatifs des propositions britanniques et européennes.

*Document joint, à cette édition des Nouvelles d'Outre-Manche.*

## **L'Irlande met en garde contre un échec des négociations Brexit**

En marge du sommet à Sofia le 17 mai, le premier ministre irlandais Leo Varadkar a réitéré que l'absence de « frontière dure » entre les deux Irlande constitue « une ligne rouge absolue » pour son pays. Il a déclaré que l'option de repli proposée par l'UE dans son projet d'Accord de retrait était nécessaire « nous avons besoin qu'elle fasse partie de l'Accord de retrait, si ce n'est pas le cas, il n'y aura pas d'Accord de retrait et il n'y aura pas de période de transition. »

La République d'Irlande et l'Union européenne expriment régulièrement leur frustration sur la lenteur des progrès du Royaume-Uni à convenir d'un langage juridique opérable sur la solution de repli. Malgré cela, à Sofia également, la Première ministre britannique Theresa May a déclaré continuer à considérer que cette solution n'est « pas acceptable » et entend « avancer sa propre position quant à cette option de repli en temps et en heure. »

Leo Varadkar déclare attendre que le Royaume-Uni apporte de nouvelles propositions dans les semaines à venir. Pour lui « résoudre la question d'éviter une frontière dure demande davantage que résoudre la question des douanes ».

## **La Commission européenne publie de nouvelles notices aux parties prenantes**

La Commission continue à publier ses « notices aux parties prenantes ». Celles-ci peuvent être consultées sur une page internet dédiée : [https://ec.europa.eu/info/brexit/brexitpreparedness\\_en](https://ec.europa.eu/info/brexit/brexitpreparedness_en)

Les nouvelles notices publiées concernent les domaines :

- Du marché intérieur de l'énergie ;
- Des certificats de protection supplémentaire pour les produits médicaux et les produits phytosanitaires ;
- Des fonds des institutions de retraite professionnelle.

## **IV-Economie et entreprise**

### **Les Lords mettent en garde contre une augmentation de la facture alimentaire**

Le 10 mai, le Comité EU Environment de la Chambre des Lords a prévenu que les factures alimentaires pourraient augmenter très fortement s'il n'y avait pas d'accord de libre-échange avec l'Union européenne après le Brexit. Ils considèrent comme « inconcevable » qu'il n'y ait aucun impact sur les produits en provenance de l'Union européenne qui constituent 30% des importations britanniques de nourriture. En effet, ces produits pourraient être soumis à une moyenne de 22% de droit de douane en l'absence d'un accord de libre-échange. « Il n'y a aucun doute que les prix en caisse vont augmenter. » Pour le Comité, alors que les consommateurs plus fortunés pourront se permettre d'acheter des produits locaux plus chers, les consommateurs à plus faible revenus seront eux laissés avec des produits d'importation de moindre qualité. En parallèle, le Comité met en garde contre un retour des contrôles douaniers sur les produits européens qui pourrait conduire à des congestions et *in fine* à des ruptures de stock. Des contrôles trop faibles, en revanche, pourraient soulever des questions de sécurité sanitaire. Enfin, le Comité affirme qu'il ne sera pas possible d'augmenter la production alimentaire du pays à temps pour palier toute pénurie causée par le Brexit, même si les agriculteurs britanniques continueront à recevoir les mêmes niveaux de subsides qu'avec la PAC jusqu'en 2022.

### **Jean-Claude Juncker encourage la Belgique à donner sa citoyenneté aux Britanniques des institutions**

Début mai, le président Juncker a demandé au Premier ministre belge Charles Michel « de montrer [sa] générosité lorsqu'il s'agit de donner la nationalité belge » aux employés britanniques des institutions européennes. Près de 1 100 Britanniques travaillent pour l'UE à Bruxelles et au Luxembourg et pourraient perdre leur emploi suite au Brexit.

### **Le Royaume-Uni devra payer la facture avec ou sans accord sur les futures relations**

Auditonné le 25 avril par la commission du Trésor du Parlement britannique, Sir Amyas Morse, chef du Bureau national d'audit britannique, a déclaré considérer que le Royaume-Uni devra s'acquitter de sa contribution au budget de l'Union européenne quelle que soit l'issue des négociations sur leurs futures relations.